

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 11 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/09/2022.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, LUBREZ Séverine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory (arrivé au point n°4), ANTOINE Jean-Luc, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUHEM Gwenaëlle à Mme DESMYTER Gaëlle, M. RATAJCZAK Christophe à Mme LUBREZ Séverine

Absent(s) : MM : BRICE Emile, SAVARY Gabriel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202254 – Reconduction de l'action " Pour les fêtes, je donne un sens à mes achats, je choisis les petits commerçants et les artisans d'Hornaing ".

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour promouvoir le développement du commerce local, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'action de soutien aux commerçants. En effet, cette action mise en place en 2020 pendant la crise sanitaire a remporté un vif succès.

Celle-ci sera organisée du 3 au 17 décembre 2022 par le biais d'une tombola avec tirage au sort. Ainsi, les clients se présentant chez les 17 commerçants partenaires se verront remettre un ticket de tombola par tranche de 15 euros d'achat.

Le tirage au sort aura lieu le 17 décembre 2022 à 17 heures en salle des mariages et en direct sur le Facebook de Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer un budget de 2 000 € (deux mille euros) pour l'achat des lots. La dépense sera reprise à l'article 6232.024 du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/11/2022
Le Maire
Frédéric DELANNOY

